

DÉLIBÉRATIONExtrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Poitiers

Conseil Municipal du	3 octobre 2022		à	18h00		
N°ordre	53				à la reconnaissance des auteurs de jeux et des jeux	
N° identifiant	2022-0254			de socie	eté en tant qu'œuvre de l'esprit	
Rapporteur(s)	M. Aloïs GABORIT Bastien BERNELA					
Date de la convocation	26/09/2022					
Président de séance	Mme Léo	nore MONCOND'HUY	PJ.			
Secrétaire(s) de séance						
0001014110(0) 40 0041100						
Membres en exercice	0					
Quorum	27					
Présents	0					
Absents	0					
Mandats	0	Mandants	_	_	Mandataires	
	,			-		
Observations						

Projet de délibération étudié par:	Sans commission

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources
OCIVIOC ICICICIIL	Birection Cenerale Adjointe Nessources
	Direction Assemblées - Juridique

Le Jeu de Société, une Œuvre de l'Esprit

Reconnaissance culturelle des jeux de société

Un jeu de société, c'est bien plus qu'un « jouet avec des règles ». C'est une expérience humaine vécue par des joueurs, à la manière d'un livre, d'un film, ou d'une pièce de théâtre dont les joueurs seraient les acteurs, et les auteurs de jeux les metteurs en scène. Ils sont ni « inventeurs » ni « créateurs » mais auteurs et autrices d'œuvres de l'esprit. De ce fait, les jeux de société doivent bénéficier du dépôt légal à la bibliothèque nationale de France (BNF) comme toutes les autres œuvres culturelles.

Reconnaissance législative du jeu de société en tant qu'œuvre de l'esprit

Les auteurs sont rémunérés par le système du droit d'auteur qui caractérise une œuvre de création. Le Jeu de société étant une œuvre de l'esprit, il doit donc être inclus à l'article L. 112.2 du Code de la Propriété intellectuelle, afin d'être formellement reconnu en tant qu'œuvre de l'esprit par la loi.

Autrice ou auteur de jeux, un métier

Propriété juridique

Un jeu, c'est avant tout son concept, sa règle et le matériel attenant. Comme un livre, un jeu peut connaître de nombreuses modifications durant le processus éditorial, puis plusieurs éditions chez différents éditeurs, elles-mêmes illustrées par différents illustrateurs : quoi qu'il arrive, l'auteur reste juridiquement et moralement propriétaires du jeu. Mais son statut est précaire.

Reconnaissance fiscale et sociale de leur métier

En parallèle d'une reconnaissance en cours par la société elle-même, Auteur de jeux doit être un métier recensé au Répertoire Officiel des Métiers et de l'Emploi. Leur métier doit être formellement pris en compte dans les textes des administrations fiscales et sociales. Les auteurs de jeux doivent donc être ajoutés à l'article L. 382.1 du Code de la Sécurité sociale listant les types d'artistes-auteurs pouvant bénéficier de ce régime.

POUR	0					La Maire,
CONTRE	0					Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0					Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0					
RESULTAT DU VOT	Έ					

Affichée le							
Date de publication au Re							
Date de réception en préfe							
Identifiant de télétransmiss							
·							
Nomenclature Préfecture	9.4						
Nomenclature Préfecture	Voeux et motions						